



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-66467>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **24-66467**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 19751717000019

Ville : Paris

Code postal : 75005

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Identifiant interne de la consultation : 24M07

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Albert ELMERICH

Adresse mail du contact : Marches@univ-paris1.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Si l'entreprise candidate, de création récente, n'est objectivement pas en mesure de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur, elle peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; -une liste des principales références de prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années. La preuve de la

capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 08/07/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Critère A : Valeur technique, notée sur 60 points. Elle sera jugée, à partir du cadre de réponse rempli par le candidat et de son mémoire technique, sur l'adéquation des réponses au cahier des charges de la BIS. Sous-critère 1 : Base de connaissance, noté sur 17 points. Sous-critère 2 : Recherche, noté sur 15 points. Sous-critère 3 : Compte lecteur, noté sur 10 points. Sous-critère 4 : Statistiques et rapports, noté sur 9 points. Sous-critère 5 : Expérience en lien avec l'objet du marché, notamment l'expérience de l'entreprise et ses intervenants dans la mise en oeuvre de l'outil de découverte proposé avec un SIGB Sierra, noté sur 9 points. Critère B : Prix de l'offre sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire), noté sur 40 points. La formule utilisée s'écrit : $Note = (\text{Montant total le moins élevé} * / \text{Montant total analysé}) \times 40 (*)$ Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture, installation, paramétrage, tests et maintenance d'un outil de découverte servant d'interface unique pour les lecteurs de la BIS

Code CPV principal - Descripteur principal : 72268000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation concerne la fourniture, l'installation, le paramétrage, les tests et la maintenance d'un outil de découverte servant d'interface unique pour les lecteurs de la Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS).

Lieu principal d'exécution du marché : Les prestations seront réalisées à distance ou sur le site de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) située au 17 rue de la Sorbonne 75005 Paris.

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 40000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Conformément à l'article R. 2144 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur procède à l'examen de la candidature et à l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières sur la base des renseignements et documents constitutifs du dossier de candidature mentionnés à l'article 6.1 du présent Règlement de la Consultation. Si la candidature ne présente pas les capacités financières, professionnelles et techniques, en rapport avec l'objet et la complexité du besoin, manifestement suffisantes pour exécuter les prestations du marché, elle sera éliminée. Conformément aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, l'Université exclura de la procédure de passation du marché public les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur. Le règlement des dépenses se fera après service fait par virement, dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30

jours, conformément aux dispositions de l'article R. 2192-10 du code de la commande publique portant fixation du délai de paiement pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en tant qu'entités adjudicatrices. Sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance est prévu, selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 à R. 2191-19 du code de la commande publique. Conformément à l'article R. 2191-7 du code de la commande publique, lorsque la durée du marché est supérieure à douze mois, le montant de l'avance est fixé à 5% d'une somme égale à douze fois le montant initial toutes taxes comprises du marché divisé par sa durée exprimée en mois. Pour les marchés publics passés par l'Etat, le taux de l'avance est porté à 30 % lorsque le titulaire du marché public ou son sous-traitant admis au paiement direct est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13. Les offres pouvant être examinées seront analysées en fonction des critères pondérés suivants, sur un total de 100 points :

• Critère A : Valeur technique, notée sur 60 points. Elle sera jugée, à partir du cadre de réponse rempli par le candidat et de son mémoire technique, sur l'adéquation des réponses au cahier des charges de la BIS. Sous-critère 1 : Base de connaissance, noté sur 17 points. Il se subdivise ainsi :

- 1 - Possibilité d'ajouter à la base de connaissance des métadonnées provenant d'autres origines. Noté sur 11 points.
 - o Autres bases publiques et collaboratives comme BACON et STAR de l'ABES : 3 points
 - o Ressources de la BIS traitées dans la bibliothèque numérique Nubis et dans Calames : 3 points
 - o Tout type de producteur de données, commercial ou non : 3 points
 - o Bases de données extérieures qui ne sont pas libres, par exemple bibliographiques, auxquelles la bibliothèque est abonnée : 2 points
- 2 - Mise à jour de la base de connaissance comprenant le détail des mises à jour par éditeur et par contenu, en particulier les modalités et les dates de mise à jour des différents contenus ou bouquets : 2 points.
- 3 - Envoi par le système de notifications à la BIS à chaque modification de la liste des bouquets (ajouts, suppressions...) et à chaque modification du contenu des bouquets (ajouts, suppressions...) : 2 points.
- 4 - Module OAI-PMH permettant de moissonner et d'être moissonné : 2 points.

Sous-critère 2 : Recherche, noté sur 15 points. Il se subdivise ainsi :

- 1 - Visualisation des index : possibilité de feuilleter les index pour choisir le ou les occurrences voulues avant de lancer la recherche, au moins pour les index auteur, titre, sujet et cote, et affichage du positionnement du terme recherché dans l'index : 3 points.
- 2 - Possibilité d'affiner la recherche par rôle des auteurs pour les données provenant de Sierra grâce aux informations renseignées dans la zone Unimarc 700 / 4 de la notice bibliographique de Sierra : 3 points.
- 3 - Génération de suggestions complémentaires par rapport à la recherche du lecteur, basées sur les liens des notices : 2 points.
- 4 - Dispositif de regroupement à l'affichage des versions imprimées et électroniques d'un même titre, ou autres types de regroupements : 2 points.
- 5 - Affichage des numéros d'un périodique à la suite d'une notice de périodique imprimé et possibilité de trier cette liste par les critères de date, de numéro de volume ou fascicule et de localisation : 3 points.
- 6 - Veille portant à la fois sur le catalogue Sierra et sur les métadonnées de la base de connaissance : 2 points.

Sous-critère 3 : Compte lecteur, noté sur 10 points. Il se subdivise ainsi :

- 1 - Fonctionnalité de création de listes, accessible via le compte lecteur, pour les notices du catalogue et les documents électroniques signalés dans la base de connaissance : 3 points.
- 2 - Possibilité d'utiliser la fonction de création de listes de Sierra en la rendant accessible via le compte lecteur : 2 points.
- 3 - Fonctionnalité de création de recherches favorites avec l'envoi d'alertes, accessible via le compte lecteur, pour les notices du catalogue et les documents électroniques signalés dans la base de connaissance : 3 points.
- 4 - Possibilité d'utiliser la fonction de création de recherches favorites de Sierra en la rendant accessible via le compte lecteur : 2 points.

Sous-critère 4 : Statistiques et rapports, noté sur 9 points. Il se subdivise ainsi :

- 1 - Possibilité d'obtenir des statistiques affinées en croisant un type d'action avec des champs de la notice lecteur comme le type lecteur, le niveau et l'établissement (informations transmises par la Patron API de Sierra) : 3 points.
- 2 - Fourniture de statistiques conformes à la recommandation COUNTER : 3 points.
- 3 - Possibilité d'utiliser Matomo ou un autre outil de mesure des statistiques web : 3 points.

Sous-critère 5 : Expérience en lien avec l'objet du marché, notamment l'expérience de l'entreprise et ses intervenants dans la mise en oeuvre de l'outil de découverte proposé avec un SIGB Sierra, noté sur 9 points.

Critère B : Prix de l'offre sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire), noté sur 40 points La formule utilisée s'écrit : $Note = (\text{Montant total le moins élevé} * / \text{Montant total analysé}) \times 40$ (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse. L'Université se réserve la possibilité de négocier avec les candidats Instance

chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04
E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone: 01 44 59 44 00 Télécopie: 01 44 59 46 46 Service auprès
duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du
Tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04 E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: 01 44 59 44 00 Télécopie: 01 44 59 46 46 Organe chargé des procédures de médiation : Le
médiateur des entreprises Adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. * Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution). Les prestations objet de la présente consultation ne sont pas décomposées par lot. L'allotissement serait de nature à rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/06/2024